



LE DISPOSITIF ALTERPACES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DÉMARRE À LA RENTRÉE 2018

Responsable : Jeanne Tran Van Nhieu

LE PRINCIPE DU DISPOSITIF

Permettre à des étudiants inscrits en 2^{ème} ou 3^{ème} année de licence au sein de l'UPEC, d'accéder directement en 2^{ème} année d'études de santé (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique) sous 3 conditions :

- 1- avoir validé une L2 ou L3
- 2- avoir validé les 4 unités d'enseignement complémentaires du dispositif AlterPACES
- 3- être retenu à l'oral d'admission AlterPACES.

LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- Diversifier les profils des étudiants en études de santé en recrutant des étudiants en L2 et L3 de l'Upec quelque soit la mention
- Accorder une 2^{ème} chance à des étudiants ayant échoué une fois au concours PACES
- Recruter des étudiants ayant une réelle motivation pour la filière choisie

4 UE COMPLÉMENTAIRES EN SANTÉ DE 10H À 15H

- 2 UE socle commun de connaissances en Sciences biologiques et Sciences humaines
- 1 UE spécifique pour chacune des filières de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique)
- 1 UE projet professionnel et personnel

UNE INSERTION FACILITÉE EN 2^{ÈME} ANNÉE D'ÉTUDES DE SANTÉ

Les 2 UE de tronc commun et l'UE spécifique de filière permettront à l'étudiant admis au dispositif AlterPaces d'acquérir un socle de connaissances suffisant en sciences humaines et sciences biologiques pour pouvoir suivre dès son entrée en filière, quelle que soit sa licence d'origine.

LES 3P : PROJET PROFESSIONNEL ET PERSONNEL EN SANTÉ

Élément incontournable et indispensable à cette expérimentation .

Le projet professionnel personnel, encadré par le SCUIO-BAIP, a pour but de faire travailler l'étudiant sur son projet et ses motivations dans le domaine de la santé, en lien avec la licence en cours.

Un stage d'observation d'une semaine sera à effectuer pour une meilleure connaissance du métier. Dans le cadre de cette UE, les étudiants devront rédiger un mémoire prenant en compte leur PEC (portefeuille d'expériences et de compétences) et leur projet professionnel. Ce mémoire fera l'objet d'une présentation orale lors du jury d'admission en 2^{ème} année des études de santé.

ALTERPACES : PROCÉDURE D'INSCRIPTION

PHASE 1 : ACTE DE CANDIDATURE AUX UE COMPLÉMENTAIRES POUR LA RENTRÉE 2018

PUBLIC

- Étudiant de l'UPEC en licence 2 : toutes mentions confondues
- Étudiant de l'UPEC en licence 3 : toutes mentions confondues
- CPGE sous réserve de valider la L2 ou L3
- Les UE complémentaires pourront être validées sur 1 ou 2 ans

Attention important ! Les étudiants ayant déjà été inscrits en PACES : seuls ceux qui n'auront fait qu'une seule inscription en PACES pourront candidater à l'AlterPACES.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'INSCRIPTION AUX UE COMPLÉMENTAIRES DU DISPOSITIF ALTERPACES

- Bulletin de notes de première et terminale et notes aux épreuves du baccalauréat
- Bulletin de notes de licence 1 pour les licences 2
- Bulletin de notes de licence 2 pour les licences 3
- Fiche de renseignements qui sera disponible en ligne à la rentrée
- Lettre de motivation présentant le projet professionnel dans la filière choisie
- CV
- Certificat de scolarité de l'année en cours

CALENDRIER

- Sept. 2018 : Début de dépôt des candidatures
- Début Oct. 2018 : Étude des candidatures par la commission de recrutement - entretiens individuels
- 1 au 15 octo. : Inscription et établissement d'un contrat pédagogique
- 15 octobre 2018 : Début des enseignements en e-learning
- Examen terminal :
 - 1^{ère} session : Avril
 - 2^{ème} session : Juillet

OÙ ET COMMENT S'INSCRIRE

● Dossier à télécharger sur le site de la faculté et à déposer à la scolarité PACES :

Faculté de médecine

Département des études médicales - Bureau 101 (RDC)

8 rue du Général Sarrail

94010 Créteil cedex

PHASE 2 : ADMISSION EN 2^{ÈME} ANNÉE DE SANTÉ

PRÉ-REQUIS

- Avoir validé une L2 ou L3, quelque soit la mention
- Avoir validé les 4 UE complémentaires du dispositif AlterPACES
- Etre retenu à l'oral d'admission AlterPACES par le jury
- Nombre de places réservé à l'AlterPACES : 10% du numerus clausus soit au maximum 20 places en médecine, 5 pharmacie, 1 odontologie et 1 maïeutique

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET CALENDRIER POUR LES UE COMPLÉMENTAIRES

- Contrôles continus en ligne = 50% de la note
- Examen terminal, sous forme de QCM et de questions rédactionnelles = 50% de la note
- L'UE projet professionnel et personnel sera validé sur la base de la rédaction d'un mémoire.
- Validation par équivalence de certaines UE selon le contrat pédagogique
- Une note supérieure ou égale à 12/20 à chacune des UE
- Il n'est pas prévu de compensation entre les UE

CALENDRIER

- Début mai : dépôt des candidatures pour une admission direct en 2^{ème} année de santé : médecine, pharmacie, maïeutique et odontologie
- Mi-mai : entretien et jury d'admission